

Séance du comité administratif du 27 mai 2020
Municipalité régionale de comté de Charlevoix

Cette séance du comité administratif de la Municipalité régionale de comté (MRC) de Charlevoix, sous la présidence de madame Claudette Simard, préfet, à laquelle il y avait quorum, s'est tenue à huis clos (par visioconférence), conformément à l'arrêté ministériel adopté le 14 mars 2020 relatif à la lutte contre la propagation du virus covid-19, mercredi le 27 mai 2020 à 16 h.

Étaient présents :

MM. Jean Fortin, maire	Baie-Saint-Paul
Gérald Maltais, maire	Petite-Rivière-St-François
Pierre Tremblay, maire	Les Éboulements
Patrice Desgagné, maire	L'Isle-aux-Coudres
Patrick Lavoie, maire	Saint-Hilarion

Madame Karine Horvath, directrice générale, est également présente.

Le préfet, madame Claudette Simard, souhaite la bienvenue aux membres du comité administratif et procède à la lecture de l'ordre du jour :

1. Lecture et adoption de l'ordre du jour
- Administration générale**
2. Lignage de rues : résultats de l'appel de propositions
 3. Mouvement de personnel
 4. Affectation du solde des mesures de transition de la subvention Diversification des revenus
- Service de l'aménagement du territoire et de la forêt**
5. Programme d'aménagement durable des forêts (PADF) :
 - 5.1. Bilan de la planification annuelle 2019-2020
 - 5.2. Modification aux ententes de gestion du Programme entre les MRC délégataires
- Divers**
6. Demande au ministre des Transports : Programme d'aide au développement du transport collectif – Programme de subvention au transport adapté
 7. Demande de commandite : Comité touristique Les Éboulements – St-Irénée (Rallye Road-trip)
 8. Affaires nouvelles
 - 8.1. Demande de commandite : Association des gens d'affaires de Baie-Saint-Paul
 - 8.2. CCA : nomination d'un membre au sein du Comité
 9. Courrier
 10. Période de questions du public
 11. Levée de l'assemblée

1- LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

L'adoption de l'ordre du jour est proposée par monsieur Jean Fortin et résolue unanimement.

2- LIGNAGE DE RUES : RÉSULTATS DE L'APPEL DE PROPOSITIONS

ATTENDU QUE la MRC de Charlevoix a procédé à un appel de propositions au nom des municipalités locales intéressées concernant le lignage de rues;

ATTENDU QUE la MRC de Charlevoix a reçu les propositions suivantes (taxes incluses) pour des lignes avec microbilles de verre :

- Signalisation Inter-Lignes : 22 714,46 \$
- Durand marquage et Ass. Inc. : 22 730,56 \$
- Lignage de stationnement (Division Escali-Pro Inc.): 41 005,60 \$

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Patrick Lavoie et résolu à l'unanimité

QUE la MRC de Charlevoix retienne les services de l'entreprise Signalisation Inter-Lignes Inc. pour assurer le lignage des rues des municipalités locales en fonction de leurs besoins spécifiques, et ce, au prix de 22 714,46 \$ (taxes incluses) pour la peinture avec microbilles de verre;

QUE cette information soit donnée aux municipalités locales qui feront affaire avec l'entreprise de gré à gré, l'investissement requis de chaque municipalité étant inférieur à 25 000 \$.

3- MOUVEMENT DE PERSONNEL

ATTENDU le travail de planification et de réorganisation réalisé par la direction générale et les membres de l'équipe du Service de développement local et entrepreneurial (SDLE), incluant la répartition des mandats pour les années 2020-2021 entre les membres de l'équipe;

ATTENDU QUE le départ à la retraite de madame Sylvie Germain, agente de développement rural, sera comblé par une nouvelle conseillère embauchée sur une base de 35 heures par semaine à partir du début du mois de juin 2020 pour soutenir le développement de projets en développement territorial;

ATTENDU QUE madame Germain était responsable de coordonner des activités et stratégies de communication et qu'il y a lieu de confier ces responsabilités à madame Myriam Gauthier, qui détient des connaissances et expériences en vue d'améliorer les communications externes de la MRC de Charlevoix;

ATTENDU QUE lors de l'intégration du CLD à la MRC en 2015, Myriam Gauthier, a conservé son poste mais que ses tâches ont profondément changé avec le temps (moins de comptabilité et de tâches administratives et plus de tâches liées aux communications externes de la MRC et à la coordination de ces tâches);

ATTENDU QUE madame Gauthier assume également davantage d'activités de représentation de la MRC au sein de comités régionaux axés sur les communications et le marketing territorial (Défi OSEntreprendre, VISE Charlevoix, etc.);

ATTENDU QU'il y a lieu d'améliorer les communications et la visibilité de la MRC et que Myriam Gauthier peut y contribuer afin de mettre en place, coordonner, réviser et assurer la mise en œuvre des stratégies et des outils de communication de la MRC;

ATTENDU QUE de telles responsabilités sont réalisées par des professionnels dont le titre d'emploi est intégré dans le groupe 4 de la convention collective en vigueur;

ATTENDU la proposition de créer un nouveau poste dont le titre est celui de **conseiller/conseillère en communication et en administration**;

ATTENDU la consultation du Syndicat des employés de la MRC de Charlevoix et son accord quant à la recommandation de la direction générale;

ATTENDU l'intérêt manifesté par madame Gauthier pour occuper ce poste de conseillère en communication et en administration;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Patrice Desgagné et résolu unanimement

QUE la MRC de Charlevoix procède à la promotion de madame Myriam Gauthier en lui confiant le poste de conseillère en communication et en administration, un poste classé dans le groupe 4 de la convention collective en vigueur.

QUE le salaire versé à madame Gauthier soit celui de l'échelon 3 du groupe d'emploi 4, et ce, à partir du 1^{er} juin 2020.

QUE cette promotion soit accompagnée du suivi d'un plan de formation continue et de perfectionnement pour poursuivre le développement des acquis de madame Gauthier dans le domaine de la communication, un suivi confié à la direction générale.

4- AFFECTATION DU SOLDE DES MESURES DE TRANSITION DE LA SUBVENTION DIVERSIFICATION DES REVENUS

ATTENDU la constatation dans les revenus de la MRC en 2019 du solde des mesures de transition de la subvention Diversification des revenus au montant de 61 927 \$ (Programme de partage des revenus des redevances sur les ressources naturelles)

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Patrick Lavoie et résolu unanimement

D'ajouter aux surplus affectés de la MRC de Charlevoix cet excédent de 61 927 \$ en affectant le surplus non affecté du même montant.

5- PROGRAMME D'AMÉNAGEMENT DURABLE DES FORÊTS (PADF) :

5.1- BILAN DE LA PLANIFICATION ANNUELLE 2019-2020

ATTENDU QU'une entente régionale pour la délégation du PADF est survenue entre le ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs et les diverses MRC concernées;

ATTENDUE QUE le PADF comporte un objectif spécifique (3.1) visant à participer au processus d'élaboration et de consultation des Plans d'aménagement forestier intégrés (PAFI) visés à la Loi sur l'aménagement durable du territoire forestier en permettant de :

- coordonner le fonctionnement des tables locales de gestion intégrée des ressources et du territoire (TLGIRT);
- documenter les différents enjeux régionaux et locaux liés aux préoccupations des TLGIRT afin d'appuyer les décisions et les orientations reliées à la planification forestière sur le territoire;
- mener les consultations publiques à l'égard des PAFI.

ATTENDU QUE le PADF comporte quatre objectifs spécifiques (3.2 à 3.5) permettant des interventions ciblées visant à :

- réaliser des travaux d'aménagement forestier sur les territoires forestiers résiduels sous entente de délégation de gestion;
- réaliser des travaux d'aménagement forestier sur les terres privées appartenant à des propriétaires forestiers reconnus;
- maintenir et améliorer un réseau de chemins multiusages sécuritaires pour les divers utilisateurs du territoire;
- accompagner les initiatives et soutenir l'organisation de différentes activités visant à favoriser l'aménagement durable du territoire forestier et la mise en valeur de la ressource forestière.

ATTENDU QU'un bilan de la planification annuelle doit être préparé par la MRC délégataire désignée, signé par l'ensemble des directeurs généraux et approuvé par résolution du conseil des maires de chacune des MRC signataires de l'entente de délégation;

ATTENDU QUE pour 2019-2020, une somme résiduelle totale de 118 931 \$ provenant de l'enveloppe 2018-2019 était disponible pour l'ensemble de la région;

ATTENDU QUE pour 2019-2020, l'enveloppe annuelle totale disponible pour la région était de 444 284 \$;

ATTENDU QUE les sommes non dépensées de l'enveloppe 2019-2020 peuvent être reportées dans l'année 2020-2021;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Pierre Tremblay et résolu à l'unanimité

QUE le conseil de la MRC accepte le bilan de planification annuelle du PADF pour l'année 2019-2020, tel que présenté dans cette résolution;

QUE le conseil de la MRC autorise la direction générale à signer ce même bilan de planification annuelle, tel que présenté dans cette résolution.

5.2- MODIFICATION AUX ENTENTES DE GESTION DU PROGRAMME ENTRE LES MRC DÉLÉGATAIRES

ATTENDU QUE deux ententes de gestion sont survenues entre les 5 MRC délégataires du programme d'aménagement durable des forêts (PADF) 2018-2021;

ATTENDU QUE l'article 4 de l'entente sur le Volet concernant les objectifs spécifiques 3.2 à 3.5 prévoyait une certaine répartition des sommes allouées à l'administration locale de l'entente par les MRC délégataires;

ATTENDU QUE pour les MRC de Portneuf et de la Jacques-Cartier, ces sommes se sont avérées insuffisantes parce que ces deux MRC doivent gérer et suivre plus de projets pour investir les sommes qu'elles administrent que les autres MRC qui possède une délégation de gestion territoriale;

ATTENDU QUE l'article 3 de l'entente sur le Volet concernant l'objectif spécifique 3.1 prévoyait qu'advenant que des surplus soient dégagés au niveau de l'administration et la coordination des TGIRT après les deux premières années de l'entente, ceux-ci devaient obligatoirement être investis en acquisition de connaissances sur les enjeux des Tables locales de gestion intégrée des ressources et du territoire (TGIRT) dans la dernière année;

ATTENDU QUE les responsables de la gestion du programme dans chacune des MRC délégataires recommandent d'apporter un addenda aux ententes de gestion, afin de permettre l'utilisation des surplus générés dans l'enveloppe d'administration régionale pour éponger les déficits générés dans les enveloppes d'administration locale.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Jean Fortin et résolu à l'unanimité

QUE la MRC de Charlevoix autorise l'utilisation des surplus générés dans l'enveloppe d'administration régionale pour éponger les déficits générés dans les enveloppes d'administration locale.

**6- DEMANDE AU MINISTRE DES TRANSPORTS :
PROGRAMME D'AIDE AU DÉVELOPPEMENT
DU TRANSPORT COLLECTIF – PROGRAMME
DE SUBVENTION AU TRANSPORT ADAPTÉ**

ATTENDU QUE la Corporation de mobilité collective de Charlevoix est l'organisation déléguée et mandatée par les MRC de Charlevoix et de Charlevoix-Est pour effectuer le transport collectif et adapté sur leur territoire;

ATTENDU QUE les principales subventions versées aux MRC en transport collectif et adapté proviennent du ministère des Transports;

ATTENDU le contexte exceptionnel de la crise liée à la pandémie COVID-19;

ATTENDU QUE le transport collectif, le transport des personnes, le transport rémunéré des personnes et le transport adapté sont sur la liste des services et activités prioritaires du gouvernement du Québec;

ATTENDU QUE depuis la mi-mars 2020, les déplacements effectués par la Corporation de transport déléguée ont diminué considérablement en transport adapté et en transport collectif;

ATTENDU QUE les contrats intervenus avec les transporteurs ont été conclus il y plusieurs années et qu'il est prévu auxdits contrats, notamment, un nombre d'heures garanties ou un nombre de kilomètres garantis, annuellement aux transporteurs;

ATTENDU QUE malgré la chute des déplacements effectués, l'ensemble des dépenses demeurent les mêmes;

ATTENDU que pour les programmes de subventions, les déplacements effectués sont en lien direct avec les montants des subventions octroyées;

ATTENDU QUE malgré une reprise économique graduelle, la croissance du nombre de déplacements se fera très lentement;

ATTENDU les objectifs des programmes et les particularités des régions rurales au Québec;

ATTENDU QUE la viabilité financière de la Corporation est fragilisée si les modalités d'application pour les années 2020 et 2021 de ces programmes ne sont pas révisées pour tenir compte de la situation exceptionnelle et non prévisible de la pandémie;

ATTENDU la nécessité de conserver et de soutenir cet organisme effectuant le transport des personnes sur les deux territoires;

ATTENDU les démarches d'actions concertées du chantier transport du DSI Charlevoix;

ATTENDU QU'il est urgent que le ministre des Transports statue sur la situation et qu'il modifie les programmes de subventions afin que l'achalandage de 2019 soit considéré pour les années 2020 et 2021 dans tous ses programmes applicables au transport des personnes;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Gérald Maltais et résolu unanimement

QUE la MRC de Charlevoix informe et demande au ministre des Transports, monsieur François Bonnardel, de la nécessité de modifier les programmes de subventions afin que l'achalandage de 2019 soit considéré pour les années 2020 et 2021 dans tous les programmes applicables au transport des personnes;

QUE la MRC informe le Forum des élus de la Capitale-Nationale de la présente résolution afin que des représentations soient faites auprès du ministre François Bonnardel, de madame Geneviève Guilbeault, députée de Louis-Hébert, vice-première ministre, ministre de la Sécurité publique et ministre responsable de la région de la Capitale-Nationale, et de madame Émilie Foster, députée de Charlevoix-Côte-de-Beaupré, afin de modifier les programmes de subventions pour que l'achalandage de 2019 soit considéré pour les années 2020 et 2021 dans tous les programmes applicables au transport des personnes.

QUE copie de la présente résolution soit transmise à madame Émilie Foster, députée de Charlevoix-Côte-de-Beaupré, afin de l'informer de notre demande urgente, exceptionnelle et essentielle;

QUE copie de cette résolution soit également envoyée à la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation, madame Andrée Laforest, au Forum des élus de la Capitale-Nationale et à la Fédération québécoise des municipalités (FQM).

**7- DEMANDE DE COMMANDITE : COMITÉ
TOURISTIQUE LES ÉBOULEMENTS – SAINT-
IRÉNÉE (RALLYE-ROAD TRIP)**

ATTENDU la demande de commandite présentée par le Comité touristique Les Éboulements – St-Irénée pour le projet « Rallye-Road trip Les Éboulements/St-Irénée » qui se tiendra à l'été 2020;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Patrice Desgagné et résolu à l'unanimité

QUE la MRC octroie une commandite de 500 \$ au Comité touristique Les Éboulements – St-Irénée pour la coordination du projet « Rallye-Road trip Les Éboulements / St-Irénée », une dépense imputée au budget des dons et commandites de la MRC de Charlevoix.

8- AFFAIRES NOUVELLES

**8.1- DEMANDE DE COMMANDITE : ASSOCIATION
DES GENS D'AFFAIRES DE BAIE-SAINT-PAUL**

ATTENDU la situation exceptionnelle de la pandémie de la COVID-19 qui affecte de façon importante les commerçants de Baie-Saint-Paul notamment;

ATTENDU la demande de commandite présentée par l'Association des gens d'affaires de Baie-Saint-Paul qui coordonne une campagne de support à l'achat local appelée « Du cœur à l'achat »;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Jean Fortin et résolu unanimement

QUE la MRC octroie une commandite de 2 500 \$ à l'Association des gens d'affaires de Baie-Saint-Paul dans le cadre de la campagne de support à l'achat local « Du cœur à l'achat », une dépense imputée au budget des dons et commandites du SDLE de la MRC de Charlevoix.

**8.2- CCA : NOMINATION D'UN MEMBRE AU SEIN
DU CCA DE LA MRC DE CHARLEVOIX**

ATTENDU QUE la composition actuelle du CCA de la MRC de Charlevoix comprend un poste vacant (siège numéro 4 réservé à un producteur accrédité ou non ou résidant);

ATTENDU l'intérêt d'un résidant des Éboulements pour occuper ce siège, soit monsieur Simon Blais;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Pierre Tremblay et résolu unanimement

QUE la MRC de Charlevoix entérine la nomination de monsieur Simon Blais au siège numéro 4 du CCA de la MRC de Charlevoix.

9- COURRIER

MUNICIPALITÉ LOCALE

La municipalité de Petite-Rivière-Saint-François nous transmet la résolution 270520 – MRC de Charlevoix – Baisse du taux d'intérêt.

UNION RÉGIONALE ET AUTRES MRC

La MRC de Lac-Saint-Jean-Est nous transmet le règlement 281-2018, visant à modifier le schéma d'aménagement révisé de la MRC de Lac-Saint-Jean-Est.

L'Association des contribuables de Petite-Rivière-Saint-François nous transmet une résolution demandant à leur municipalité l'adoption d'un règlement pour empêcher le dépôt de nouveaux Plans d'aménagement d'ensemble ou tout autre demande de lotissement sauf ceux développés par Groupe Le Massif.

ORGANISME GOUVERNEMENTAL

Caroline Desbiens, députée de Charlevoix, aimerait connaître nos priorités pour la relance après le Covid-19.

DIVERS

Le syndicat des propriétaires forestiers de la Région de Québec nous transmet une correspondance ayant pour objet *l'Approvisionnement en bois pour le projet de chaufferie de Baie-Saint-Paul*.

MAC Charlevoix nous invite à leur 43^e assemblée générale annuelle des membres.

10- PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC

Aucun élément n'est soulevé à ce point de l'ordre du jour.

11- LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

La levée de l'assemblée est proposée par monsieur Patrice Desgagné et résolue unanimement. Il est 16 h 45.



Claudette Simard
Préfet



Karine Horvath
Directrice générale